



DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

06 OCT. 2020

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-38



L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Date de convocation : Le 21 septembre 2020

Date d'affichage : Le 21 septembre 2020

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

Annulation de la délibération n°2020-12

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Sous-Préfecture évoquant l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

« le maire peut déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Monsieur le Maire présente l'arrêté municipal n° 65-2020 pris le 23/07/2020.

Il demande à l'assemblée d'annuler la délibération n°2020-12 prise antérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention, annule ladite délibération.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

06 OCT. 2020



Certifié et rendu exécutoire le :

12 OCT. 2020

Fait et délibéré
à La Capelle-les-Boulogne,
Le 25 septembre 2020

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT,

